



DELIB_2026_7_6
Classification 5.3.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le PREMIER AVRIL**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Sébastien MARCHEIX, 2° Adjoint – Véronique BAUDRY – Nicole DUFOSSÉ – Jean-Paul MONTILLAUD - Fabienne SAUQUET – Yonnel REVELLAT - Didier MAZEAU – Géraldine FAVEAU – Marie JAUBERT – Hubert LECCHINI, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Guillaume HOLIER (pouvoir à Mme SAMSON)
Sandrine GRANDET – Yoann MARY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Annick SAMSON

OBJET : Délibération de désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de L'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2017 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,


A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal - désigne pour siéger à l'assemblée générale :

* Madame Paquerette PEYRIDIEUX, en qualité de titulaire

* Monsieur Sébastien MARCHEIX, en qualité de suppléant

- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

La Secrétaire de Séance,


Annick SAMSON



Pour copie conforme,
Saint Antoine sur l'Isle, le 3 avril 2026
Le Maire,


Paquerette PEYRIDIEUX